

# PLACEMENT EN DIAMANTS : UN CHOIX PAS TOUJOURS BRILLANT !

## SITUATION



**INCROYABLE** : les banques cachent la vérité aux Belges ! Savez-vous qu'il est possible de placer votre argent à un **taux de 8 %** dans le **diamant** ?

C'est en tout cas ce que vous avez lu sur internet...



## RISQUE



Placer son argent dans des biens physiques tels que des diamants, des métaux précieux ou des terres rares constitue une alternative extrêmement risquée aux produits d'épargne classiques. Les rendements annoncés ne sont pas garantis : votre capital est en jeu, sans oublier que dans la pratique, les faux et les arnaques sont fréquents !

## CONSEILS

Vendre des diamants comme un investissement n'est pas illégal en soi. Mais il existe des règles strictes pour les présenter comme un placement financier. Ne vous laissez pas abuser par le côté attractif et faussement rassurant de certaines annonces.

De plus, la vente de certains de ces produits est réservée à certaines personnes.

Et comme vous n'êtes pas un expert en la matière, méfiez-vous des faux diamants (ou des pièces et lingots à la teneur en or trafiquée). Choisissez de préférence un diamantaire belge enregistré ([www.awdc.be](http://www.awdc.be)) et en cas de doute concernant une offre d'investissement financier, faites-la vérifier par l'autorité de surveillance des marchés financiers (FSMA).

## TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale et signalez la fraude à la FSMA via <http://bit.ly/contactfrfsma>

